

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DASES 13 DDCT Convention tripartite avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (19^{ème}) co signée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour les années 2021, 2022, 2023 et reconduction de la subvention (105 000 euros), au titre de l'année 2021, pour son fonctionnement global.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention tripartite avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris signée conjointement par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour les années 2021, 2022, 2023 et propose la fixation de la subvention financière de 105 000 euros, au titre de l'année 2021, pour son fonctionnement global ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de Paris (FCS), 23 rue Mathis (19^{ème}), une convention tripartite co signée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour les années 2021, 2022, 2023, dont le texte est ci joint.

Article 2 : La participation financière de la Ville de Paris à l'association la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (19^{ème}), pour son fonctionnement global au titre de l'année 2021, est fixée à 105 000 euros (numéro Paris Asso : 17954, dossier n°2021_07605).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO